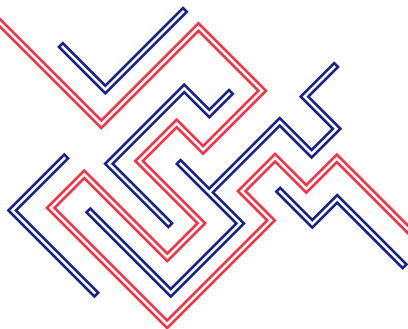
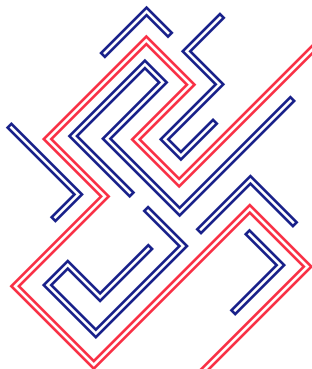


PACTE
NATIONAL
POUR AGIR
ENSEMBLE
CONTRE
L'ILLETTRISME

DE LA DÉPENDANCE À LA LIBERTÉ

Les dix engagements de tous les partenaires mobilisés contre l'illettrisme,
rassemblés par l'ANLCI (Agence Nationale de Lutte contre l'Illettrisme).





En France, l'illettrisme recule. Des solutions existent, ont fait leurs preuves. Elles sont le produit de l'engagement d'acteurs variés, aux compétences et contributions diverses, qui décident de se réunir pour agir.

Mais l'illettrisme reste un problème majeur : 7 % de la population entre 18 et 65 ans sont concernés, soit 2,5 millions de personnes en métropole, dont la moitié exerce une activité professionnelle. Ces personnes s'expriment en français, ont été scolarisées, mais ne maîtrisent pas ou plus suffisamment les compétences de base. Dans un monde où le recours à l'écrit, sur un support papier ou numérique, est toujours plus indispensable, où les transformations du travail sont très rapides, elles sont fortement pénalisées dans leur vie sociale, professionnelle, civique, familiale, culturelle.

**IL EST DONC
INDISPENSABLE
DE POURSUIVRE
LA MOBILISATION.**

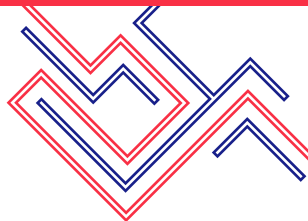
1

ASSOCIER LES PERSONNES CONCERNÉES

Sortir de l'illettrisme, c'est reprendre du pouvoir sur sa vie. En décidant de renouer avec les compétences de base, les personnes parviennent enfin à dépasser des situations d'échec, à restaurer une estime de soi dégradée, pour accéder à une vie meilleure, à une vie sociale plus riche et plus autonome. Leur implication dans les démarches qui leur sont proposées est une condition à la réussite des actions.

Nous qui agissons chaque jour auprès des personnes décidées à surmonter leurs difficultés d'illettrisme, nous nous engageons à favoriser leur participation active à la définition et la mise en œuvre des solutions qui leur sont proposées.

« Nous avons compris que la lutte contre l'illettrisme nécessite une réponse collective où chacun peut apporter sa part, quelle qu'elle soit. »



AGIR ENSEMBLE DE MANIÈRE COORDONNÉE

2

L'illettrisme est un problème invisible mais présent partout : il faut agir dans les zones rurales isolées comme dans les quartiers populaires, dans la diversité des régions de métropole et d'outre-mer, à tous les âges de la vie, dans le cadre d'actions culturelles comme de la formation professionnelle, en s'appuyant sur des réseaux aussi divers que les clubs sportifs, les bibliothèques, les centres sociaux, les associations de parents... La diversité des intervenants, bénévoles ou professionnels, agissant en prévention ou en remédiation, à l'échelle individuelle ou collective, est un atout considérable.

Nous affirmons qu'une action méthodique contre l'illettrisme passe par la mobilisation et la coordination d'une pluralité d'acteurs de la société civile, dans des projets menés en cohérence avec les politiques publiques nationales et territoriales. Nous soulignons l'urgence et la nécessité de conforter le réseau des correspondants régionaux de l'ANLCI pour qu'ils puissent fédérer toutes les initiatives territoriales contre l'illettrisme.

« Bien sûr, beaucoup reste à faire pour clarifier les choses, mais le périmètre d'implication des personnes qui veulent agir contre l'illettrisme s'est considérablement élargi ces dix dernières années. »

3

INSTALLER DES COMITÉS CONSULTATIFS RÉGIONAUX

Nos efforts ont permis d'inscrire solidement la lutte contre l'illettrisme dans le champ de la formation professionnelle. Parallèlement et de manière très positive, le cercle des acteurs engagés s'est considérablement renforcé et élargi ces dernières années, dans des domaines comme l'accompagnement à la scolarité, le soutien à la parentalité, l'accès aux soins, à la mobilité, à des actions culturelles ou sportives. Cette mobilisation élargie multiplie les opportunités de partenariat et de coopération sur les territoires, mais impose aussi des efforts de coordination entre tous ces acteurs, ainsi qu'avec les pouvoirs publics et les collectivités locales.

Nous appelons à l'installation de Comités consultatifs régionaux, avec l'appui d'un réseau de correspondants régionaux de l'ANLCI renforcé, pour multiplier les occasions de rencontres et de coopérations entre tous ceux qui agissent dans la proximité avec les personnes.

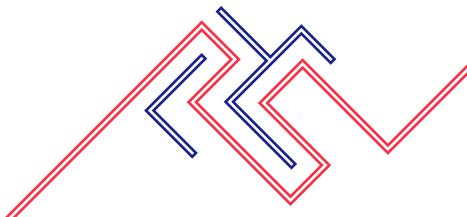
UTILISER UNE DÉFINITION COMMUNE

4

Les dispositifs élaborés pour la lutte contre l'illettrisme s'appuient sur une définition claire, comportant quatre degrés de maîtrise des compétences de base. Cette référence à des indicateurs élaborés collectivement est un cadre indispensable pour que les actions bénéficient réellement aux personnes concernées, en particulier pour l'évaluation des solutions mises en œuvre. Réinventer une définition à chaque nouvelle action serait source de confusion et un gaspillage de moyens, de temps, d'énergie et d'efficacité.

Nous invitons les pouvoirs publics, les collectivités territoriales, les branches professionnelles, les fondations et, plus généralement, toutes les instances qui mobilisent des moyens financiers sur cet enjeu à se référer à la définition commune de l'illettrisme dans leurs cahiers des charges ou leurs appels à projets, pour que les moyens soient orientés effectivement vers les personnes concernées.

« Parce que nous avons compris que l'illettrisme était un problème spécifique, nous avons pris conscience qu'il fallait adapter nos services aux personnes concernées pour qu'elles y accèdent. Nous avons "intégré" la notion d'illettrisme après avoir rencontré l'ANLCI. »



5

AGIR LE PLUS TÔT POSSIBLE

Les acteurs de la prévention et de la lutte contre l'illettrisme mesurent toute l'importance de l'entrée dans la culture de l'écrit des enfants et du développement de l'expression orale qui la favorise. La démarche des Actions Éducatives Familiales montre le rôle décisif des parents dès les premières étapes de la scolarisation et donc, tout l'intérêt d'actions particulières auprès de ceux d'entre eux qui sont en difficulté avec les savoirs de base.


Nous demandons aux pouvoirs publics de favoriser la mise en place d'actions de soutien à la parentalité et de s'assurer de leur accessibilité par les parents confrontés à l'illettrisme.

ACCOMPAGNER VERS DES PARCOURS DE FORMATION SANS RUPTURE

6

La lutte contre l'illettrisme est désormais inscrite dans le droit commun de la formation professionnelle. Mais beaucoup reste à faire pour que les personnes confrontées à l'illettrisme puissent actionner leur compte personnel de formation sans être pénalisées en particulier par des contraintes liées aux supports numériques. Il est indispensable de leur proposer un accompagnement de qualité vers des parcours progressifs et individualisés de formation aux savoirs de base qui puissent les amener vers la certification CléA, sans les réduire à un « public », sans les enfermer dans une catégorie « illettrisme », sans exiger de prérequis. Ce sera un gage de réussite des actions mises en œuvre dans le cadre du plan d'investissement dans les compétences.

Nous réaffirmons l'importance de sensibiliser et d'outiller les professionnels qui accueillent et conseillent les personnes s'engageant dans un parcours de formation aux compétences de base, en s'appuyant pour cela sur les outils développés par l'ANLCI et les centres ressources illettrisme présents sur les territoires.



« Il faut se lancer, ce n'est pas grave s'il reste des fautes. L'essentiel c'est de se réconcilier avec l'écriture qui est partout, dans les démarches administratives, pour la scolarité des enfants, au travail, sur les écrans ! »

7

PRENDRE EN CHARGE L'ACCÈS À LA FORMATION

Mettre en œuvre des actions de formation pour renforcer les compétences de base implique de mobiliser la personne concernée sur cette reprise d'apprentissage, mais nécessite aussi de traiter de nombreux problèmes périphériques, qui sont parfois des obstacles majeurs à son entrée en formation : difficultés de mobilité, de garde d'enfants, problèmes de santé, etc. Les acteurs de la lutte contre l'illettrisme sont bien souvent amenés à le faire eux-mêmes, au-delà de leur responsabilité première, au risque de l'éparpillement.

Nous demandons que les financeurs des actions de lutte contre l'illettrisme prennent en compte, dans le coût réel de l'action, les éléments indispensables à l'accès et à la réussite des formations.

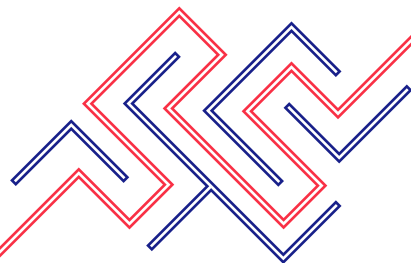
« Pour qu'une formation soit efficace, il faut répondre à toutes les questions dites périphériques qui se posent à la personne. L'action collective, concertée, est la solution. »

RENFORCER L'ACTION CULTURELLE

8

Par l'action culturelle et ses ressources (spectacles vivants, musées, sites patrimoniaux, lieux de lecture publique), les personnes éloignées de la culture écrite peuvent s'ouvrir à de nouveaux univers, accéder à des espaces dont elles se considèrent exclues, restaurer leur confiance en leur capacité à apprendre et à créer. C'est un détour essentiel pour mobiliser les personnes dans la reprise de leurs apprentissages, souvent un déclic décisif pour sortir de l'illettrisme. L'implication croissante des bibliothèques dans la lutte contre l'illettrisme est une opportunité à saisir pour construire des partenariats de proximité autour de la fréquentation des livres, de la presse, de l'écrit en général.

Nous réaffirmons toute la place de l'action culturelle dans la promotion de la culture écrite auprès des personnes en difficulté avec les compétences de base.

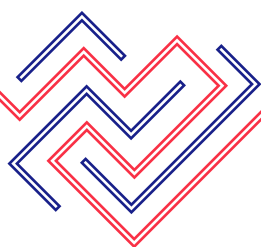


9

RENDRE INCLUSIFS LES ENVIRONNEMENTS NUMÉRIQUES

Le développement des supports et outils numériques dans la vie professionnelle et sociale pose des difficultés considérables aux personnes confrontées à l'illettrisme, y compris pour leur accès à des droits fondamentaux dans le cadre des services publics. C'est un enjeu majeur pour l'autonomie de chaque citoyen. Il est de la responsabilité des donneurs d'ordre d'adapter les environnements numériques pour qu'ils soient accessibles à tous, par la simplification des messages et des procédures, ainsi que par la possibilité de recours systématique à un accompagnement humain.

Nous insistons sur la priorité à accorder au caractère inclusif des environnements numériques en cours de développement, pour qu'ils soient réellement accessibles à tous.



PORTER LE PROBLÈME SUR LA PLACE PUBLIQUE

10

Avec la déclaration de la lutte contre l'illettrisme comme Grande cause nationale en 2013, les partenaires de la société civile réunis par l'ANLCI dans son Comité consultatif ont montré leur capacité à diffuser auprès du grand public une information claire sur la nature et l'ampleur de ce problème social. Ces efforts sont à poursuivre inlassablement, d'abord pour ne pas laisser retomber dans l'invisibilité la situation de ces personnes s'exprimant en français, mais ne maîtrisant pas les compétences de base, ensuite pour dissiper les confusions entre sortie de l'illettrisme, alphabétisation et apprentissage du français comme langue étrangère. Distinguer chaque problème, c'est progresser dans la mise en œuvre de solutions adaptées à chaque situation.

Nous nous engageons à contribuer à toutes les campagnes d'information sur la lutte contre l'illettrisme, en prenant part aux Journées nationales d'action contre l'illettrisme organisées en septembre de chaque année par l'ANLCI.

« Il nous faut parfois “renverser l'argumentaire” : si les personnes montent en compétence, cela bénéficie à toute la société, à l'entreprise, etc. »

Les acteurs de la prévention et de la lutte contre l'illettrisme mesurent l'importance du travail accompli : les personnes réconciliées avec le monde de l'écrit sont plus à l'aise dans leur vie quotidienne, au travail, elles sont plus en situation d'accéder à leurs droits sociaux, plus à même d'accompagner leurs enfants dans leur scolarité : elles deviennent actrices à part entière de notre société et prennent le contrôle de leur avenir.

FAIRE RECULER
L'ILLETTRISME,
C'EST AGIR POUR
UNE VÉRITABLE
ÉMANCIPATION,
C'EST AGIR POUR
QUE LA SOCIÉTÉ
TOUTE ENTIÈRE
PROGRESSE.

anlci

AGENCE NATIONALE DE LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME
GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC

Septembre 2018

www.anlci.gouv.fr

